



CHAUMEIL

Vide Grenier du 14 JUILLET 2019

Jusqu'à 16h

BULLETIN DE RESERVATION POUR UN EMPLACEMENT

dans la limite des places disponibles.

A remplir **RECTO-VERSO** et à retourner à : L'écho de nos bruyères - Mairie 19390 CHAUMEIL **avant le 7 Juillet**

CONTACTS :



06 86 12 96 90

Règlement par chèque à l'ordre de L'écho de nos bruyères à joindre avec ce bulletin de réservation.

INFORMATIONS NECESSAIRES A VOTRE INSCRIPTION :

Tarif : 2€ le mètre linéaire

Métrage demandé : -----mètre(s)

Véhicule souhaité sur l'emplacement possible à partir de 4 mètres) : Oui Non

Véhicule + remorque souhaités sur l'emplacement (possible à partir de 8 mètres) : Oui Non

NOM et Prénom du participant :

Adresse postale :

Téléphone : / / / / Mèl : ----- @

IDENTITE et NATURE DES MARCHANDISES ET PRODUITS PROPOSES (neuf et alimentaire interdits) :

Vous êtes particulier : (cocher la case correspondant à votre cas)

- ✓ N° Carte d'identité ou passeport pour le participant particulier :
- ✓ Date : ----- Lieu de délivrance : ----- Par :
- ✓ Nature des marchandises et produits :
- ✓ Je déclare sur l'honneur :
 - ne pas être commerçant (e)
 - ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

DATE et SIGNATURE :

ou professionnel :

- ✓ Dénomination du commerce :
- ✓ Adresse du commerce :
- ✓ N° Carte d'identité ou passeport pour le participant professionnel :
- ✓ Date : ----- Lieu de délivrance : ----- Par :
- ✓ N° Carte du registre du Commerce pour les professionnels ou auto-entrepreneurs :
- ✓ Nature des marchandises et produits :
- ✓ Je déclare sur l'honneur :
 - Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
 - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

DATE et SIGNATURE :

TOURNEZ SVP....

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE CHAUMEIL

1° Le Vide Grenier est une manifestation organisée par L'écho de nos bruyères dans le centre du village. Cette manifestation est destinée à créer une animation locale et doit permettre :

- ✓ aux particuliers qui le souhaitent : de vendre, acheter, échanger des objets anciens dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils possèdent de longue date, en toute propriété.
- ✓ aux brocanteurs professionnels de faire commerce dans leur métier.

2° Le Vide Grenier de L'écho de nos bruyères est ouvert aux particuliers, aux associations et aux professionnels qui en font la demande. L'exposant ne peut exiger un endroit précis ; toutefois, les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire leur demande d'emplacement. **Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci sans qu'il puisse lui être réclamé ni explication ni indemnisation.**

3° Les emplacements sont disposés exclusivement à l'extérieur. Ils ont une profondeur minimale de 3,5 mètres, sont généralement accolés les uns aux autres. Un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement (voir conditions au recto). Dans certains cas la mise en place du véhicule sur l'emplacement peut s'avérer difficile ou impossible en fonction du métrage réservé, du gabarit du véhicule si les stands de part et d'autre sont déjà installés. Votre intérêt est donc d'arriver le plus tôt possible.

4° La vente de boissons, de sandwiches et tout autre produit de restauration rapide consommable sur place est réservée exclusivement aux organisateurs et commerçants locaux (sauf autorisation préalable des organisateurs).

5° Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables :

- ✓ de la provenance ou de la qualité des objets exposés ou vendus.
- ✓ de la météo (aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part des exposants), sauf en cas d'annulation complète de la manifestation de la part des organisateurs.

6° Il est interdit de débarrer sans l'autorisation préalable des organisateurs. Les exposants s'engagent à installer leur stand en respectant le tracé et le numéro attribué par les organisateurs, de façon à limiter tout risque d'accident. Ils doivent assurer à leur marchandise les protections nécessaires contre le vol. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols commis dans l'enceinte de la manifestation, ni des dommages corporels ou dégradations qui seraient causés au public, aux exposants, aux objets ou aux stands par des éléments naturels, incendie, ou toute autre cause fortuite liée à l'ordre public.

7° **Les exposants sont accueillis de 6h00 à 8h30 maximum et positionnés selon un plan établi par les organisateurs, sans dérogation possible.**

8° Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, et acceptent le présent règlement. De même, les exposants déclarent s'en remettre au jugement des organisateurs en cas de désaccord ou litige entre exposants.

9° Les exposants particuliers s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de vide grenier en particulier le respect du nombre maximum de déballages.

NOM et Prénom du participant : ----- déclare avoir pris connaissance et adhérer au règlement ci-dessus.

DATE et SIGNATURE :

TOUTE DEMANDE DE RESERVATION INCOMPLETE ou SANS REGLEMENT NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Sur place :

- **Un café offert par stand. Buvette et restauration rapide sur place.**
- **Un espace dédié au test d'appareils électriques (220V-3kWmaxi) sera mis à disposition des exposants et clients. Demandez aux organisateurs.**

L'écho de nos bruyères

Mairie 19390 CHAUMEIL Tél : 06 86 12 96 90 / echobruyeres@gmail.com

Site : <http://echodenosbruyeres.fr/> <https://www.facebook.com/chaumeil19390/>

Siret : 822 974 564 00012 / APE 9499Z